

Article 2 :

Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre en premier lieu dans le cadre de la dotation globale attribuée. Les moyens horaires, les ressources humaines, financières et de formation seront mobilisés en ce sens.
Le projet d'établissement sera annexé au présent contrat.

Article 3 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des 4 années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Article 4 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans, s'achevant au 30 juin 2013. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne le,

Le Recteur
De l'Académie de Guyane

Le Chef d'Etablissement



Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de Guyane, représentée par Madame Florence Robine , Recteur d'académie, Chancelier de l'université et Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale
et

Le collège Saint Laurent 5 représenté par Monsieur Luc Reynes, principal.

Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique, après en avoir informé la collectivité territoriale de rattachement. »

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions . . . ».

Article 1 :

En référence au Projet Académique Guyane 2010/2013 et aux orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 4 ans à la réalisation prioritaire des objectifs suivants, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées.

Objectif 1: GARANTIR UNE PROGRESSION DE REUSSITE POUR TOUS LES ELEVES				
Indicateurs (3 à 5)				Actions
Dénomination	Performance observée et attendue			Actions
	2008/2009	2009/2010	2012/2013	
Elèves non lecteurs à l'entrée en 6ème Elèves non lecteurs à la sortie de 6ème		25% 15%	5%	Renforcer sur tous les niveaux les heures de Français (moyens DGH RRS). Créer dans le cadre du RRS un pôle d'excellence en langue vivante.
Taux de redoublement 6ème Taux de redoublement 4ème	15 % 12,1%		8 % 5 %	Soutenir la lecture en 6ème dans toutes les disciplines. Dépister systématiquement en 6ème la vision et l'audition. Mutualiser avec tous les collèges l'organisation sur ce collège d'un forum des métiers.
Taux d'accès de la 6ème à la 3ème		83,5%	90%	Développer la langue Française par la pratique artistique (théâtre contes). Développer les TICE comme outil dans les pratiques pédagogiques d'apprentissage et de communication.
Taux des résultats au DNB série collège Taux des résultats au DNB série technologique	96,15% 50%		85% 65%	Dynamiser le cycle 3 / 6ème (moyens DGH RRS). Dynamiser la liaison 3ème / 2nde en créant un partenariat avec le lycée Juminer.
Taux des mentions au DNB bien et très bien	4%		10%	Adapter la pédagogie pour les élèves non lecteurs par une demande de formation en EPLE. Construire un projet d'orientation pour chaque élève
Objectif 2 : DEVELOPPER UNE DEMARCHE CITOYENNE				
Indicateurs (3 à 5)				Actions
Dénomination	Performance observée et attendue			Actions
	2008/2009	2009/2010	2012/2013	
Taux d'absentéisme	4,5%		3%	Former les délégués élèves. Former des moniteurs PSC1 pour les personnels.
Nombre d'exclusions de cours des élèves 1er trimestre Nombre d'exclusions temporaires des élèves 1er trimestre		656 107	50 20	Faire participer les élèves au bureau et aux projets FSE. CESC
Nombre de retenues 1er trimestre Nombre de fiches de suivi 1er trimestre		932 275	100 40	Mettre en place une Education au développement durable dans le collège.
Nombre d'actes d'incivilités (bagarres, insultes, vols).		43	10	Faire intervenir la gendarmerie et la justice niveau 4ème et 3ème.
% d'élèves ayant eu une distinction fin de trimestre(enc, félic)		27%	55%	
Objectif 3 : FAVORISER UN PARTENARIAT ENTRE LES PARENTS ET LE COLLEGE				
Indicateurs (3 à 5)				Actions
Dénomination	Performance observée et attendue			Actions
	2008/2009	2009/2010	2012/2013	
Taux de participation élections des parents d'élèves sur 620 élèves.		6,9%	35%	Introduire une école des parents dans le collège. Faire passer des informations administratives par le canal d'une radio locale en Taki Taki.
Taux de participation des parents en conseil de classe.		<1%	15%	Donner aux parents des cours d'alphabétisation Solliciter les parents dans l'accompagnement des actions culturelles.
Taux de participation des parents pour la remise des bulletins trimestriels.		85%	90%	Mettre en place des parents relais, des médiateurs.